

# Appel à Contribution

Université Mohammed VI Polytechnique (UM6P), Rabat, Maroc

## Mise en œuvre de la Zone de Libre-Échange Continentale Africaine : Défis et Perspectives

Date limite de soumission : 30 août 2024

Décision : 30 septembre 2024

### Contexte

Le premier janvier 2021 a marqué le début des échanges de la zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAf). [L'accord établissant la ZLECAf](#) a été adopté le 21 mars 2018 et est entré en vigueur le 30 mai 2019. Son objectif principal est de créer un marché unique Africain, facilitant la circulation des biens et des services afin d'approfondir l'intégration économique continentale. Cet accord devrait catalyser la transformation économique nécessaire pour favoriser une croissance soutenue, inclusive, et durable dans le contexte de défis économiques persistants auxquels fait face le continent Africain. L'idée selon laquelle le libre-échange et l'intégration économique entre les États peuvent se traduire par une croissance économique et des progrès sociaux n'est pas nouvelle. D'autres régions, telle que l'Europe, ont connu les formes les plus avancées d'intégration économique. Cependant, l'orthodoxie traditionnelle vantant les avantages de l'intégration économique en Europe est désormais remise en question, ce qui a conduit, par exemple, au Brexit et à d'autres formes de nationalismes et de critiques.

De plus, malgré des réalisations significatives en Afrique, les expériences d'intégration sous-régionale sont critiquées pour leur inefficacité à promouvoir l'intégration économique. Pourtant, le succès de la ZLECAf dépend de sa capacité à anticiper et à relever plusieurs défis juridiques et pratiques auxquels les expériences d'intégration économique précédentes, qui en constituent le ressort, ont été confrontées. En outre, la mise en œuvre de la ZLECAf se déroule dans un contexte de défis mondiaux allant des conflits géopolitiques à l'aggravation des inégalités mondiales, en passant par le changement climatique ainsi qu'une demande croissante de produits et services durables, sains, respectueux de l'environnement, équitables et répondant à des standards éthiques.

Ce projet vise à dévoiler les défis susceptibles de compromettre l'efficacité de la mise en œuvre et des objectifs globaux de la ZLECAf et à générer des réflexions critiques sur la manière dont ces défis pourraient être relevés. Le projet consiste en une conférence académique suivie d'une publication sous forme de numéro spécial d'une revue académique.

### I- QUESTIONS CONCEPTUELLES ET NORMATIVES

Cette conférence internationale a pour objectif de se pencher sur au moins trois axes relatifs aux aspects conceptuels et normatifs de la ZLECAf.

Tout d'abord, du point de vue conceptuel, il est nécessaire de repenser et de redéfinir ce projet en dehors de l'approche traditionnelle des initiatives de libre marché. Telle que pratiquée au cours des cinquante dernières années, l'approche classique de l'intégration économique a été marquée par la prédominance d'une vision néo-libérale du commerce et de l'investissement. Cela a conduit à une suramplification du profit privé au détriment d'un agenda axé sur le progrès social. Bien que plusieurs dimensions de la ZLECAf affirment favoriser le progrès social, il existe de bonnes raisons de s'inquiéter de la prédominance d'une approche néo-libérale. Par exemple, certains ont souligné que la désignation "zone de libre-échange", dont la connotation idéologique est évidente, aurait dû être évitée, ne serait-ce que d'un point de vue symbolique. Dans ce sens, on peut se demander ce qui distingue la ZLECAf des expériences précédentes. Dans quelle mesure « dé-néolibéralise »-t-elle et « africanise »-t-elle le concept de "libre-échange" ?

De plus, dans un contexte d'incertitudes internationales croissantes, de populisme et de néo-souverainisme grandissants, et de remise en cause récurrentes du multilatéralisme et de la coopération internationale, quelles sont les chances de succès de la ZLECAf ? Par exemple, les expériences traditionnelles d'intégration économique sous-régionale sur le continent ont connu des revers considérables au cours de la dernière décennie, comme en témoigne le retrait récent de trois pays de la CEDEAO. N'y a-t-il pas de risques que les États usent et d'abusent du concept de souveraineté, compromettant ainsi la réalisation de la ZLECAf ? Enfin, le contexte d'instabilité politique et d'insécurité ainsi que la montée de la xénophobie dans plusieurs régions du continent menacent considérablement l'effectivité de la ZLECAf.

Deuxièmement, bien que l'Accord général établissant cette nouvelle zone d'intégration économique soit opérationnel depuis mai 2019, l'architecture juridique et politique régissant la ZLECAf est encore en cours d'élaboration. Par exemple, le Protocole tant attendu sur l'investissement a été adopté en février 2023. Cependant, son Annexe sur les Règles et Procédures régissant la Prévention, la Gestion et la Résolution des Conflits reste à négocier. De même, le [Protocole sur le Commerce des Marchandises](#) est entré en vigueur le 30 mai 2019, mais les négociations sur certaines règles d'origine et les calendriers de concessions tarifaires sont toujours en cours de finalisation. Parallèlement, [l'Initiative de Commerce Guidé \(GTI\)](#) a été lancée en 2022 pour tester l'environnement des politiques commerciales et permettre des échanges commerciaux significatifs dans le cadre de la ZLECAf en attendant de finaliser ces négociations. La première phase a impliqué huit pays et de nombreux autres pays devraient participer à la deuxième phase de la GTI.

L'incomplétude du cadre juridique et politique de la ZLECAf est une préoccupation majeure. Néanmoins, elle offre l'opportunité de façonner encore le projet afin qu'il serve mieux le continent. Outre les défis liés à la nécessité de compléter efficacement le cadre juridique de la ZLECAf, il existe aussi un besoin d'aligner le régime normatif de la ZLECAf à la fois avec les cadres existants du commerce international et de l'investissement, tels que l'OMC et les TBI d'une part, et les régimes d'investissement sous régionaux et nationaux d'autre part. Les dispositions relatives aux conflits normatifs et aux exceptions dans les accords généraux méritent davantage de clarification. De plus, avec l'adoption d'un mécanisme de règlement des différends, il est pertinent de se demander si et dans quelle mesure celui-ci tire des leçons des mécanismes précédents dont la mise en œuvre a rencontré plusieurs défis, tels que l'Organe de règlement des différends de l'OMC, ou si ce mécanisme est compatible avec les arrangements régionaux préexistants tels que le mécanisme de règlement des différends de l'Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires (OHADA) qui s'appliquent déjà à un nombre considérable d'États africains.

Troisièmement, aucune intégration économique ne peut être conçue aujourd'hui comme elle l'était il y a quelques décennies. Alors que le monde est confronté à des inégalités structurelles inter et intraétatiques croissantes, à la dégradation de l'environnement et au changement climatique, les cadres actuels du commerce et de l'investissement internationaux doivent refléter la nécessité de relever ces défis cruciaux. L'Afrique est encore confrontée à des conflits dévastateurs et le mécontentement grandit quant au manque d'opportunités pour les jeunes. Le discours classique sur le commerce et l'investissement risque de perdre de son attrait s'il ne porte pas la garantie d'un changement radical, transformateur, de manière à ce que les avantages du commerce profitent non pas uniquement à quelques-uns, mais à la majorité. De plus, l'Afrique demande plus de redevabilité de la part des acteurs privés sur diverses questions telles que les droits humains et les droits des peuples, la corruption et un système fiscal plus équitable. La ZLECAf ne peut être aveugle à ces enjeux critiques. En ce sens, elle devrait fournir un cadre juridique robuste pour protéger les droits humains individuels et les communautés locales affectées par les activités commerciales. En outre, elle devrait promouvoir et imposer l'adoption de règles commerciales et d'investissement compatibles avec les objectifs climatiques et le besoin général de protection de l'environnement.

## 2. THÈMES DE REFLEXION SUGGÉRÉS

À la lumière de ce qui précède, il est crucial de réfléchir à la question de savoir si, et dans quelle mesure, le cadre conceptuel et normatif actuel régissant le fonctionnement de la ZLECAf est apte à atteindre ses objectifs. Quels sont les principaux défis conceptuels, normatifs et réglementaires du projet d'intégration, et comment ceux-ci peuvent-ils compromettre son efficacité ? Nous sollicitons des contributions sur tous les aspects susceptibles de se rapporter largement à ces questions. Les articles peuvent aborder – sans s'y limiter – les aspects suivants :

- Les fondements idéologiques de la ZLECAf et les perspectives critiques sur le concept de libre-échange (approches décoloniales, postcoloniales, marxistes, féministes, tiers-mondistes, approches sociojuridiques ; droit et économie, etc.).
- La ZLECAf et la souveraineté des États (y compris, par exemple, la question des exceptions, les implications pour les États de la suppression de barrières tarifaires et non tarifaires et comment compenser les pertes ; les arrangements juridique au plan national notamment constitutionnel pour s'aligner sur le cadre juridique de la ZLECAf).
- La ZLECAf et sa cohérence avec les arrangements économiques existants en Afrique et au niveau international (OMC, Communautés économiques régionales, lois nationales relatives au commerce et les investissements). Quels défis conceptuels et pratiques concernant les incompatibilités juridiques potentielles ou les potentiels conflits de normes pouvant affecter le fonctionnement de la ZLECAf ?
- La ZLECAf et les règles relatives à la concurrence (luttres géopolitiques régionales entre certains États, règles d'origine, compatibilité avec les règles de concurrence existantes dans d'autres régimes, etc.).
- Les mécanismes de règlement des différends (y compris comment garantir le respect des décisions adoptées, les

leçons tirées des mécanismes comme l'OMC).

- La ZLECAf, la mobilité et la migration liée au travail (y compris le besoin plus large de politiques harmonisées pour la reconnaissance mutuelle des diplômes et qualifications, en prenant en compte des défis tels que la montée de la xénophobie, etc.).
- La ZLECAf et les perspectives africaines sur les flux d'investissement en Afrique (y compris la place des investissements étrangers (non africains) dans le projet et la manière dont ils s'inscrivent dans le débat sur la réforme des systèmes internationaux d'investissement).
- La ZLECAf, les entreprises et les questions de droits humains (y compris les questions liées aux droits des travailleurs, les développements sur les chaînes d'approvisionnement et leurs implications pour les droits humains, les règles de diligence raisonnable, le commerce numérique et la protection des données personnelles, les communautés locales et les peuples autochtones affectés par les projets commerciaux, les mesures commerciales favorables à la lutte contre le changement climatique, la migration, la protection de l'environnement et de la biodiversité, le droit au développement dans le contexte de la ZLECAf, la corruption et les flux financiers illicites).
- La ZLECAf et la nécessité de construire de nouveaux modèles d'entreprise qui s'écartent des paradigmes classiques qui se sont avérés non durables et non propices au développement. Comment les questions de transition vers les énergies renouvelables, de biodiversité et de changement climatique sont-elles abordées dans le cadre actuel de la ZLECAf ?
- Les leçons que l'on peut tirer des premières initiatives commerciales sous la ZLECAf, telles que la GTI.

## Processus de soumission

Bien que ce numéro spécial se concentre sur les questions juridiques et réglementaires, les contributions adoptant une perspective interdisciplinaire ou d'auteurs ayant un intérêt particulier pour la ZLECAf et les sujets connexes sont également encouragées. Votre soumission doit être bien structurée, problématisée et aborder un sujet original. Elle doit également indiquer clairement l'approche méthodologique que vous adopterez.

Les résumés (400 mots maximum) et les CV doivent être soumis en utilisant le [formulaire fourni](#). De plus, veuillez indiquer, à travers le formulaire, si vous pouvez couvrir vos frais de déplacement à Rabat. Dans le cas contraire, veuillez fournir une estimation de vos coûts de déplacement. Ce colloque vise à offrir des opportunités égales aux chercheurs et à soutenir financièrement ceux qui n'ont pas accès à des fonds institutionnels.

## Calendrier

- o **Date limite de soumission des résumés** : 30 août 2024, à 23h59 (heure de Rabat)
- o **Notification et retour aux auteurs sélectionnés** : 30 septembre 2024, à 23h59 (heure de Rabat)
- o **Soumission des articles (1ère version)** : 15 novembre 2024, à 23h59 (heure de Rabat) (3000-5000 mots)
- o **Atelier en ligne** : 1er décembre 2024
- o **Soumission des articles (2ème version)** : 15 février 2025, à 23h59 (heure de Rabat)
- o **Présentation et discussion des articles en présentiel - Colloque** : deux jours de conférence les 3 et 4 mars 2025.
- o **Soumission des articles (version finale)** : 15 avril 2025, à 23h59 (heure de Rabat) (8000-10000 mots)

**Les articles retenus à l'issue du processus de sélection seront publiés dans une revue de premier plan.**

## Éditeurs

**Sâ Benjamin Traoré** est Professeur Associé à la Faculté de Gouvernance, d'Économie et de Sciences Sociales de l'Université Mohammed VI Polytechnique (FGSES-UM6P) ([sabenjamin.traore@um6p.ma](mailto:sabenjamin.traore@um6p.ma)).

**Rimdolmsom Jonathan Kabré** est Enseignant-Chercheur à l'Institut Universitaire d'Abidjan et précédemment responsable du Master en Droit du Commerce et des Investissements en Afrique à l'Université de Pretoria ([rimdolmsom.kabre@gmail.com](mailto:rimdolmsom.kabre@gmail.com)).

## Contact

Pour toute question, veuillez prendre contact avec **Mme Ibtissame Bourhnane** : [ibtissame.BOURHNANE@um6p.ma](mailto:ibtissame.BOURHNANE@um6p.ma)